



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 1 - JANVIER 2013

SOMMAIRE

Direction interrégionale des douanes d'île de France

Arrêté N °2013002-0001 - Arrêté de subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Ile- de- France en matière d'ordonnancement secondaire 1

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté N °2012363-0002 - Arrêté préfectoral n ° pref 12-07 du 28/12/2012 portant subdélégation de signature de M. Didier PIERRON, directeur par intérim de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales 4

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2012272-0140 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à S. DANDO, N. GARNICHE, M. MONTFORT- HUNOU, I. SAUSSAY, M. SOLICHERO, F. BIEHLER, W. CELESTE, F. CHELGHAM, H. EL- KHAOUDI, E. EYTARD, R. HENTIC, L. KELOUA, R. MEZIANE, F. PICAUVET, J. PIMONT, A. BAREGE, N. JAMMES, J. MILLE, V. OLIVIER, I. TACOU, L. BICHLER, F. DEBARNOT, J. GOMEZ- BRAS, J. KORCZYNSKI, O..... 6
MACHE, J.- L.
SANSGUILHEM

Arrêté N °2012272-0141 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à A. AKENDENGUE, M.- H. BARTOUME, L. CUISSET, C. DAUTAIS, F. LAUDRECK, E. MIGNOT, L. RABAROT, K. GUERIOUAZ, G. IMBERT, F.- X. LESBRE, P. LESGUILLIER, D. MIGAZZI, E. MOREAU, S. PAVOT, E. AH KOW, V. BATTEIX, H. BOURDENX, P. BRUYELLE, L. JEAN, 9
M.- C. LARONCIE, S. SAINT- JORRE, S. FAURE, J. FAVREAU, M.
MONSEGUR

Arrêté N °2012272-0142 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à F. BEAUSSE, C. BRUCHET, E. CROCHET, O. FARGEON, S. KASSEM, S. ROUSSINE, C. SAVARD, J. ATMANI, S. DEVAUX, J. DURAND, J.- C. JOSEPH- ANGELIQUE- DIAVOLO, J. LEGRIS, A. MOUTOU, P. E. NAGEOTTE, O. PALDUPLIN, J. PIRART, F. PLESSIS, C. QUIOT, L. VIDAL, 12
H. VUILLERMOZ

Arrêté N °2012272-0143 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à F. BOISSON, G. CHARTIER, M. DEPERNET, C. MERMET PERROZ, K. TORE, M. DEMBSKI, H. EL KALKHI, D. JEAN, S. NGIMBI, D. PICHON, C. AGOU, C. DELAMOTTE, M. DEMERY, K. DEMEURE, A. SHEHU DISO, D. DJEBROUNI, E. GRACIEUX, J.- F. GRAU, A. 14
MEREY

Arrêté N °2012272-0144 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à C. DABIN, C. GABORIEAU, M. ILLOUZ, N. JUMELIN, C. LAGEARD, M.- L. MACOINE, C. MARCHINI, R. ROUBAUD, G. SALENGH, P. BERTRAND, F. CROCE, M. LAIDOUNI, J.- B. MICHAUD, D. MILLIER, R. NAHON, R. PINTO, J. GENOUX, A. BAS, V. CORET, A. 17
SEJALON, E. WYDER, C. DUBARRAL, Y. EL- HATTAB, D. HUSSON, D.
LAGARDE, G. LE BRIS

Arrêté N °2012272-0145 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à D. TEISSEDE, T.- M. POREYE, L. AUBREE, C. CHUPIN, L. ELMIN, I. GIRAULT, P. MADASCHI, M. MONNIN, E. BERTIN, E. BORCHI, A. D'AGARO, M. KAMARA C LEVASSIER 20

KARIMBA, C. LEYASSEUR, D. PAING, E. VAN DE LAAK	20
Arrêté N °2012272-0146 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. CARUBIA, J.- M. MORGAND, T. BRIOLAY, C. BRULE, B. DERVOGNE, M. NIQUE, H. MORIN, F. PALACIO, I. SECRETAIN, M. BEN SISSOU, M. DUSSOCHAUD, N. FAGE, O. GRADWOHL, S. LEMAITRE, S. MAGLIOCCO, M. MARTY, C. RIGAGNEAU, F. RIGAUD, D. TAN	25

Arrêté N °2012272-0147 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à D. GREZE, C. NICOLAS, N. DAGOLDI, F. GAUTIER, A. PEYRIOT, B. TOMASSINI, F. CATODEAU, L. KULIK, V. LAGARDE, J. LANDRY- ARTAUD	30
Arrêté N °2012272-0148 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à H. GABELOTEAU, C. GIULIANI, J. RAMIR, P. AMOD- MOULANT, R. BESSONIES, L. DEBUICHE, A. DE LA BROUSSE, A. FAURE, A. GERARD, J.- F. GIRARD, P. HOAREAU, J. KOUZAILI, D. LAURENT, B. MENASCE, J. PLADYS, E. RAVILLON, P. REHEL, H. ROSSIGNOL, C. SALOMON,	35
Arrêté N °2012272-0149 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à T. BORDES, C. CANTAU, F. DETRE, P. DETRE, E. DUTON, G. FOSSAERT, M. GERBAUD, O. GAUNET, L. JASPARD, E. LACAUSSE, H. LAOU, S. LEZIN, C. LONGUEVILLE, C. NICOLAS, P. NOVEL, A. PAWLUS, D. RAMETTE, S. TCHAM, G. COLLIN, F. CONSTANT, E. GAUTIER	40
Arrêté N °2012272-0150 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à B. CATTE, O. CAPDEGELLE, A. COLLONNIERS, S. LE NY, J.- L. MARTIN, S. STARCK, M. CHAVEL, H. GUINARD, C. HEBERT, S. LE NORMAND, N. LEDUC, I. LEGRIS, D. MARCASSIN, P. MONGIN- RAPPART, L. VIGNAIS, S. ZAKINE. B. PEYRAUD, I. CAPIAN, I. MARTINI	45
Arrêté N °2012272-0151 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à F. SAUGEY, M. SEBBANE, C. TIRABASSI, M. ANELKA, D. BOUZEBRA, L. DESSEIN, D. DETOISIEN- LEGRAND, C. DOUCET, V. FLAGEOLET, C. GALEOTTI, E. GOSSART, A. SOHIER	50
Arrêté N °2012272-0152 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M.- H. BROCCAS, L. CARDONA, S. GARIN, V. GIRAUDO, F. GORBANA, D. JOYEUX, T. KRAWCZYK, C. LAUNAY, M.- F. PROST, S. ROUEM- IMBAULT, P. STEPHAN, M. BARREAU, C. CHARPENTIER, V. LOMBARD, A. MESSENGER, B. THEISSOT, B. CHEMEL, J.- P. DRU, F. GARRIER	53
Arrêté N °2012272-0153 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à D. ALBERT, M. BARSIKIAN,- PAGNARD, E. BENTEJAC, D. BERNSTEIN, L. BOYER, A.- M. BREDY, D. COETMEUR, M. DELANNOY, M. DESVAUX, J. GARNAUD, N. GARNIER- BAPTISTE, M. GIGONZAC, G. HALIMI, I. HENRI, N. IMBAULT, C. LE FAOU, E. LEDOUX, M. LESTAGE, T. LOUANGA, C. MARIE, N. MAZET, C. NAUMANN, C. PARES, X. ROSAS, A. SALDUCCI, A. SURENA, R. THAUVIN- D'IMPERIO, L. VINCHON, S. VON GASTROW	57
Arrêté N °2012272-0154 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à D. DUENAS, R. FLEURIET- ROUZEAU, J.- L. GONZALEZ, G. KALMA, L. NICOLAS, F. RICHARD	59

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

Direction des services administratifs du SGAR

Arrêté N °2013003-0003 - Arrêté du 3 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris	62
---	----



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013002-0001

**signé par Directeur interrégional des douanes d'Ile de France
le 02 Janvier 2013**

Direction interrégionale des douanes d'ile de France

Arrêté de subdélégation de la signature du
directeur interrégional des douanes d'Ile- de-
France en matière d'ordonnancement
secondaire



PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

- VU le décret n° 66-614 du 10 août 1966 relatif à l'organisation des services de l'État dans la région parisienne, modifié par le décret du 27 mars 1997,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État, modifié par le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier,
- VU l'arrêté en date du 14 mai 2012 portant mutation de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, n° 2012180-0001 du 28 juin 2012 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Éric FISITZKY, directeur des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France,
- Madame Nadine MORELLE, directrice des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle BOP-contrôle de gestion,
- Madame Pascale AUGUSTIN-LOISONS, directrice des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle GRH,
- Monsieur Joël MANSUY, directeur des services douaniers de 1^{ère} classe, chef de la division des services opérationnels,
- Monsieur Jean-Louis TEIL, inspecteur régional de 1^{ère} classe fonctionnel, secrétaire général de la direction interrégionale,

- Madame Christèle BLARY, inspectrice régionale de 3^{ème} classe, adjointe au chef de la division des services opérationnels et secrétaire générale des services de Boissy-Saint-Léger,
 - Monsieur Vincent CAPRARO, inspecteur, chef du service de la fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
 - Monsieur Mouloud ZAID, inspecteur, service de la fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
 - Monsieur Christian BOSCH, inspecteur régional de 2^{ème} classe, chef du service de la comptabilité,
 - Madame Christine QUERET, contrôleur principale, adjointe au chef de service de la comptabilité,
 - Monsieur Patrick BARUSSEAU, inspecteur, chef du service de la logistique et des affaires immobilières,
- Madame Anne LAMY, inspectrice régionale de 2^{ème} classe au service de la logistique et des affaires immobilières,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France, dépenses et recettes de l'État.

Article 2

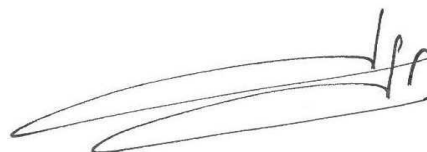
L'arrêté n° 2012271-0004 du 27 septembre 2012 portant subdélégation de signature du directeur interrégional en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

Article 3

Le directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France et les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 2 janvier 2013

pour le préfet et par délégation,
Le directeur interrégional des douanes
d'Ile-de-France



Philippe GALY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012363-0002

**signé par Autres signataires
le 28 Décembre 2012**

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté préfectoral n ° pref 12-07 du
28/12/2012 portant subdélégation de signature
de M. Didier PIERRON, directeur par intérim
de la Direction Nationale d'Interventions
Domaniales



**Arrêté n° pref 12-07
portant subdélégation de signature**

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment son article 43 sur la délégation de signature ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du Préfet de Paris n° DCP 2012353-0004 du 18 décembre 2012 accordant délégation de signature à M. Didier PIERRON, administrateur des finances publiques, directeur par intérim de la direction nationale d'interventions domaniales ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La délégation de signature qui est conférée à M. Didier PIERRON, administrateur des finances publiques, directeur par intérim de la direction nationale d'interventions domaniales par l'article 1^{er} de l'arrêté n° DCP 2012353-0004 du 18 décembre 2012 accordant délégation de signature à M. Didier PIERRON sera exercée par M. Jacques FRANCOU, administrateur des finances publiques adjoint, chargé du pôle évaluations.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement des fonctionnaires ci-dessus désignés, la même délégation de signature sera exercée par M. Daniel UGUEN, M. Frédéric LAURENT, Mme Bernadette DELRIEU, Mme Josiane GERBEL, administrateurs des finances publiques adjoints, Mme Christine QUINTIN, Mme Carine DIDIER inspectrices principales des finances publiques et à défaut par M. Serge BEAUDROUX et Mme Brigitte VILBERT, inspecteurs des finances publiques.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n° pref 11-04 du 18/04/2011.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales.

Fait à Saint-Maurice, le 28/12/2012

Pour le Préfet
L'administrateur des finances publiques
Directeur par intérim de la DNID



Didier PIERRON



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012272-0140

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 28 Septembre 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à S. DANDO, N. GARNICHE, M. MONTFORT- HUNOU, I. SAUSSAY, M. SOLICHERO, F. BIEHLER, W. CELESTE, F. CHELGHAM, H. EL- KHAOUDI, E. EYTARD, R. HENTIC, L. KELOUA, R. MEZIANE, F. PICAUVET, J. PIMONT, A. BAREGE, N. JAMMES, J. MILLE, V. OLIVIER, I. TACOU, L. BICHLER, F. DEBARNOT, J. GOMEZ- BRAS, J. KORCZYNSKI, O. MACHE, J.- L. SANSUILHEM



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord-Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
directeur régional des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée, au nom du directeur régional des finances publiques, à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxe d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2 000 euros aux agents de catégorie C exerçant leurs fonctions au **Service des Impôts des Particuliers de Paris 11^{ème} arrondissement « Ledru Rollin »** dont les noms suivent :

Mlle Sandrine DANDO	Agente administrative principale des finances publiques
Mlle Nathalie GARNICHE	Agente administrative principale des finances publiques
Mme Michelle MONTFORT-HUNOU	Agente administrative principale des finances publiques
Mme Ingrid SAUSSAY	Agente administrative des finances publiques
Mme Maryline SOLICHERO	Agente administrative des finances publiques
M. Frédéric BIEHLER	Agent administratif principal des finances publiques
M. Willy CELESTE	Agent administratif des finances publiques
M. Farid CHELGHAM	Agent administratif des finances publiques
M. Hammani EL-KHAOUDI	Agent administratif des finances publiques
M. Eric EYTARD	Agent administratif principal des finances publiques
M. Raoul HENTIC	Agent administratif des finances publiques
M. Luis KELOUA	Agent administratif principal des finances publiques
M. Redouan MEZIANE	Agent administratif des finances publiques
M. Frédéric PICAUVET	Agent administratif principal des finances publiques
M. Johann PIMONT	Agent administratif principal des finances publiques

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Service des Impôts des Particuliers de Paris 11^{ème} arrondissement « Ledru Rollin », et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

ET DES FINANCES

Arrêté N°2012272-0140 - 03/01/2013

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord-Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
directeur régional des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

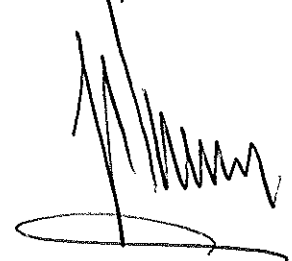
Article 1er. – Délégation de signature est donnée, au nom du directeur régional des finances publiques, à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxe d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2 000 euros aux agents de catégorie C exerçant leurs fonctions au **Service des Impôts des Particuliers de Paris 11^{ème} arrondissement « Oberkampf »** dont les noms suivent :

Mme Alexandra BAREGE	Agente administrative des finances publiques
Mme Nathalie JAMMES	Agente administrative des finances publiques
Mme Josépha MILLE	Agente administrative des finances publiques
Mlle Véronique OLIVIER	Agente administrative principale des finances publiques
Mme Isabelle TACOU	Agente administrative des finances publiques
M. Ludovic BICHLER	Agent administratif des finances publiques
M. Frédéric DEBARNOT	Agent administratif des finances publiques
M. Jary GOMEZ - BRAS	Agent administratif des finances publiques
M. Julien KORCZYNSKI	Agent administratif des finances publiques
M. Olivier MACHE	Agent administratif principal des finances publiques
M. Jean-Luc SANSQUILHEM	Agent administratif des finances publiques

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les du Service des Impôts des Particuliers de Paris 11^{ème} arrondissement « Oberkampf », et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012272-0141

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris
le 28 Septembre 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à A. AKENDENGUE, M.- H. BARTOUME, L. CUISSET, C. DAUTAIS, F. LAUDRECK, E. MIGNOT, L. RABAROT, K. GUERIOUAZ, G. IMBERT, F.- X. LESBRE, P. LESGUILLIER, D. MIGAZZI, E. MOREAU, S. PAVOT, E. AH KOW, V. BATTEIX, H. BOURDENX, P. BRUYELLE, L. JEAN, M.- C. LARONCIE, S. SAINT-JORRE, S. FAURE, J. FAVREAU, M. MONSEGUR



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord-Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
directeur régional des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée, au nom du directeur régional des finances publiques, à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxe d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2 000 euros aux agents de catégorie C exerçant leurs fonctions au **Service des Impôts des Particuliers de Paris 12^{ème} arrondissement « Daumesnil »** dont les noms suivent :

Mme Anne AKENDENGUE	Agente administrative des finances publiques
Mme Marie - Hélène BARTOUME	Agente administrative des finances publiques
Mme Lina CUISSET	Agente administrative des finances publiques
Mme Corinne DAUTAIS	Agente administrative des finances publiques
Mme Florence LAUDRECK	Agente administrative des finances publiques
Mme Elodie MIGNOT	Agente administrative des finances publiques
Mme Laurence RABAROT	Agente administrative principale des finances publiques
M. Karim GUERIOU AZ	Agent administratif des finances publiques
M. Guillaume IMBERT	Agent administratif des finances publiques
M. François - Xavier LESBRE	Agent administratif des finances publiques
M. Philippe LESGUILLIER	Agent administratif des finances publiques
M. Dominique MIGAZZI	Agent administratif des finances publiques
M. Emmanuel MOREAU	Agent administratif des finances publiques
M. Sébastien PAVOT	Agent administratif des finances publiques

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Service des Impôts des Particuliers de Paris 12^{ème} arrondissement « Daumesnil », et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord-Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
directeur régional des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

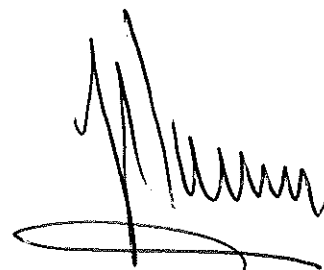
Article 1er. – Délégation de signature est donnée, au nom du directeur régional des finances publiques, à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxe d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2 000 euros aux agents de catégorie C exerçant leurs fonctions au **Service des Impôts des Particuliers de Paris 12^{ème} arrondissement « Picpus »** dont les noms suivent :

Mme Emmanuelle AH KOW	Agente administrative des finances publiques
Mme Virginie BATTEIX	Agente administrative des finances publiques
Mme Hélène BOURDENX	Agente administrative des finances publiques
Mme Patricia BRUYELLE	Agente administrative des finances publiques
Mme Lydie JEAN	Agente administrative des finances publiques
Mme Marie - Chantal LARONCIE	Agente administrative des finances publiques
Mme Stéphanie SAINT-JORRE	Agente administrative des finances publiques
M. Sébastien FAURE	Agent administratif des finances publiques
M. Julien FAVREAU	Agent administratif des finances publiques
M. Mickaël MONSEGUR	Agent administratif des finances publiques

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Service des Impôts des Particuliers de Paris 12^{ème} arrondissement « Picpus », et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012272-0142

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris
le 28 Septembre 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à F. BEAUSSE, C. BRUCHET, E. CROCHET, O. FARGEON, S. KASSEM, S. ROUSSINE, C. SAVARD, J. ATMANI, S. DEVAUX, J. DURAND, J.- C. JOSEPH-ANGELIQUE- DIAVOLO, J. LEGRIS, A. MOUTOU, P. E. NAGEOTTE, O. PALDUPLIN, J. PIRART, F. PLESSIS, C. QUIOT, L. VIDAL, H. VUILLERMOZ

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord-Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
directeur régional des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

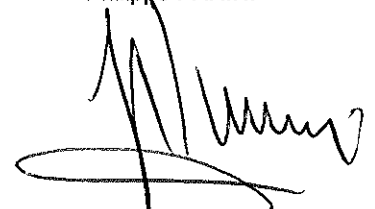
Article 1er. – Délégation de signature est donnée, au nom du directeur régional des finances publiques, à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxe d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2 000 euros aux agents de catégorie C exerçant leurs fonctions au **Service des Impôts des Particuliers de Paris 19^{ème} arrondissement « Buttes-Chaumont »** dont les noms suivent :

Mme Fanny BEAUSSE	Agente administrative des finances publiques
Mme Clotilde BRUCHET	Agente administrative des finances publiques
Mme Emilie CROCHET	Agente administrative des finances publiques
Mme Odélla FARGEON	Agente administrative des finances publiques
Mme Samira KASSEM	Agente administrative des finances publiques
Mme Soizic ROUSSINE	Agente administrative des finances publiques
Mme Colette SAVARD	Agente administrative des finances publiques
M. Jamil ATMANI	Agent administratif des finances publiques
M. Sébastien DEVAUX	Agent administratif des finances publiques
M. Jérôme DURAND	Agent administratif des finances publiques
M. Jean-Charles JOSEPH-ANGELIQUE-DIAVOLO	Agent administratif des finances publiques
M. Julien LEGRIS	Agent administratif des finances publiques
M. Arnel MOUTOU	Agent administratif principal des finances publiques
M. Pierre Etienne NAGEOTTE	Agent administratif des finances publiques
M. Olivier PALDUPLIN	Agent administratif principal des finances publiques
M. Jérôme PIRART	Agent administratif des finances publiques
M. François PLESSIS	Agent administratif des finances publiques
M. Cyril QUIOT	Agent administratif des finances publiques
M. Lillian VIDAL	Agent administratif des finances publiques
M. Hervé VUILLERMOZ	Agent administratif des finances publiques

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Service des Impôts des Particuliers de Paris 19^{ème} arrondissement « Buttes-Chaumont », et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012272-0143

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris
le 28 Septembre 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à F. BOISSON, G. CHARTIER, M. DEPERNET, C. MERMET PERROZ, K. TORE, M. DEMBSKI, H. EL KALKHI, D. JEAN, S. NGIMBI, D. PICHON, C. AGOU, C. DELAMOTTE, M. DEMERY, K. DEMEURE, A. SHEHU DISO, D. DJEBROUNI, E. GRACIEUX, J.- F. GRAU, A. MEREY



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord-Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
directeur régional des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée, au nom du directeur régional des finances publiques, à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxe d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2 000 euros aux agents de catégorie C exerçant leurs fonctions au **Service des Impôts des Particuliers de Paris 19^{ème} arrondissement « Villette »** dont les noms suivent :

Mme Frédérique BOISSON	Agente administrative principale des finances publiques
Mme Gilliane CHARTIER	Agente administrative des finances publiques
Mme Maud DEPERNET	Agente administrative des finances publiques
Mme Cindy MERMET PERROZ	Agente administrative des finances publiques
Mme Karine TORE	Agente administrative des finances publiques
M. Mickaël DEMBSKI	Agent administratif des finances publiques
M. Hakim EL KALKHI	Agent administratif des finances publiques
M. Dominique JEAN	Agent administratif des finances publiques
M. Steve NGIMBI	Agent administratif des finances publiques
M. Didier PICHON	Agent administratif des finances publiques

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Service des Impôts des Particuliers de Paris 19^{ème} arrondissement « Villette », et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle gestion fiscale Paris Nord-Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
directeur régional des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

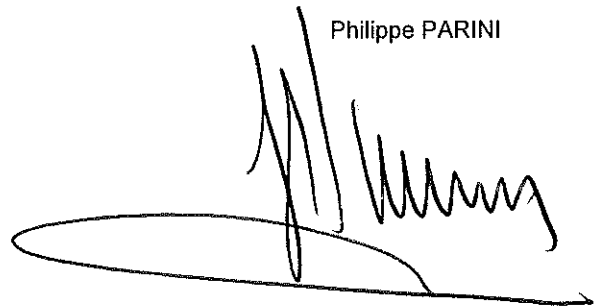
Article 1er. – Délégation de signature est donnée, au nom de l'Administrateur Général des Finances Publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques, à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxe d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2 000 euros aux agents de catégorie C exerçant leurs fonctions au Service des Impôts des Particuliers de Paris 20^{ème} arrondissement « Charonne » dont les noms suivent :

Mme Corine AGOU	Agente administrative des finances publiques
Mlle Candice DELAMOTTE	Agente administrative des finances publiques
Mlle Martine DEMERY	Agente administrative des finances publiques
Mlle Karine DEMEURE	Agente administrative des finances publiques
Mme Addy SHEHU DISO	Agente administrative des finances publiques
M. Djamel DJEBROUNI	Agent administratif des finances publiques
M. Emmanuel GRACIEUX	Agent administratif des finances publiques
M. Jean-François GRAU	Agent administratif des finances publiques
M. Anthony MEREY	Agent administratif des finances publiques

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Service des Impôts des Particuliers de Paris 20^{ème} arrondissement « Charonne », et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012272-0144

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 28 Septembre 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à C. DABIN, C. GABORIEAU, M. ILLOUZ, N. JUMELIN, C. LAGEARD, M.-L. MACOINE, C. MARCHINI, R. ROUBAUD, G. SALENGH, P. BERTRAND, F. CROCE, M. LAIDOUNI, J.- B. MICHAUD, D. MILLIER, R. NAHON, R. PINTO, J. GENOUX, A. BAS, V. CORET, A. SEJALON, E. WYDER, C. DUBARRAL, Y. EL- HATTAB, D. HUSSON, D. LAGARDE, G. LE BRIS

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord-Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
directeur régional des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

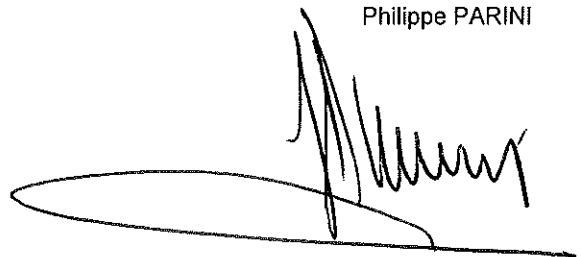
Article 1er. – Délégation de signature est donnée, au nom du directeur régional des finances publiques, à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxe d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2 000 euros aux agents de catégorie C exerçant leurs fonctions au **Service des Impôts des Particuliers de Paris 20^{ème} arrondissement « Père-Lachaise »** dont les noms suivent :

Mme Claudine DABIN	Agente administrative principale des finances publiques
Mme Céline GABORIEAU	Agente administrative des finances publiques
Mlle Mélanie ILLOUZ	Agente administrative des finances publiques
Mme Nicole JUMELIN	Agente administrative principale des finances publiques
Mme Chantal LAGEARD	Agente administrative des finances publiques
Mme Marie-Line MACOINE	Agente administrative principale des finances publiques
Mme Caroline MARCHINI	Agente administrative principale des finances publiques
Mlle Régine ROUBAUD	Agente administrative principale des finances publiques
Mlle Géraldine SALENGH	Agente administrative des finances publiques
M. Patrick BERTRAND	Agent administratif principal des finances publiques
M. Frédéric CROCE	Agent administratif des finances publiques
M. Mohamed LAIDOUNI	Agent administratif des finances publiques
M. Jean - Baptiste MICHAUD	Agent administrative des finances publiques
M. David MILLIER	Agent administratif des finances publiques
M. Rémi NAHON	Agent administratif principal des finances publiques
M. Raphaël PINTO	Agent administratif des finances publiques
M. Jérôme GENOUX	Agent administrative des finances publiques

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Service des Impôts des Particuliers de Paris 20^{ème} arrondissement « Père-Lachaise », et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord-Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
directeur régional des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

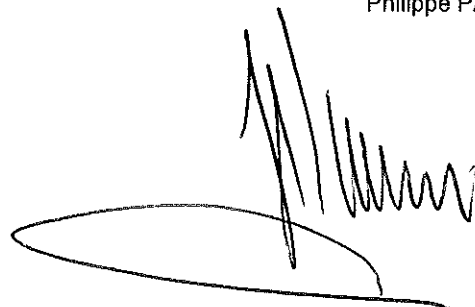
Article 1er. – Délégation de signature est donnée, au nom du directeur régional des finances publiques, à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxe d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2 000 euros aux agents de catégorie C exerçant leurs fonctions au Service des Impôts des Particuliers de Paris 20^{ème} arrondissement « Saint-Fargeau » dont les noms suivent :

Mme Ayten BAS	Agente administrative des finances publiques
Mme Vanessa CORET	Agente administrative des finances publiques
Mme Aurélie SEJALON	Agente administrative des finances publiques
Mme Esther WYDER	Agente administrative des finances publiques
M. Christophe DUBARRAL	Agent administratif des finances publiques
M. Yassine EL-HATTAB	Agent administratif des finances publiques
M. Daniel HUSSON	Agent administratif des finances publiques
M. David LAGARDE	Agent administratif principal des finances publiques
M. Gaël LE BRIS	Agent administratif des finances publiques

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Service des Impôts des Particuliers de Paris 20^{ème} arrondissement « Saint-Fargeau », et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012272-0145

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris
le 28 Septembre 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à D. TEISSÈDRE, T.- M. POREYE, L. AUBREE, C. CHUPIN, L. ELMIN, I. GIRAULT, P. MADASCHI, M. MONNIN, E. BERTIN, E. BORCHI, A. D'AGARO, M. KAMARA, C. LEVASSEUR, D. PAING, E. VAN DE LAAK



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à Mme Dominique TEISSEDRE, inspectrice principale des finances publiques, responsable du service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 1^{er} et 2^{ème}, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction en ce qui concerne les droits, pénalités, majoration de 10% prévue à l'article 1730 du CGI, frais de poursuite ou intérêts moratoires, dans la limite de 50 000 € ;
- 2) de signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 1^{er} - 2^{ème}, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à Mme Thérèse-Marie POREYE, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable adjointe du service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 1^{er} et 2^{ème}, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction en ce qui concerne les droits, pénalités, majoration de 10% prévue à l'article 1730 du CGI, frais de poursuite ou intérêts moratoires, dans la limite de 50 000 € ;
- 2) de signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 1^{er} - 2^{ème}, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle fiscal Paris Centre et Services spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'administrateur général des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 10.000 euros

aux contrôleurs et contrôleurs principaux des finances publiques exerçant leurs fonctions au service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 1^{er} et 2^{ème} dont les noms suivent :

AUBREE Lucie, CHUPIN Claude, ELMIN Line, GIRAULT Isabelle, MADASCHI Philippe, MONNIN Michaël.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 1^{er} et 2^{ème}, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle fiscal Paris Centre et Services spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'administrateur général des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxe d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2.000 euros

aux agents administratifs et agents administratifs principaux des finances publiques exerçant leurs fonctions au service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 1^{er} et 2^{ème} dont les noms suivent :

BERTIN Erwan, BORCHI Emmanuel, D'AGARO Anthony, KAMARA Mariama,
LEVASSEUR Christophe, PAING Daniel, VAN DE LAAK Emilie.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 1^{er} et 2^{ème}, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012272-0146

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris
le 28 Septembre 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. CARUBIA, J.- M.
MORGAND, T. BRIOLAY, C. BRULE, B.
DERVOGNE, M. NIQUE, H. MORIN, F.
PALACIO, I. SECRETAIN, M. BEN
SISSOU, M. DUSSOUCHAUD, N. FAGE, O.
GRADWOHL, S. LEMAITRE, S.
MAGLIOCCO, M. MARTY, C.
RIGAGNEAU, F. RIGAUD, D. TAN



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à Mme Michèle CARUBIA, inspectrice principale des finances publiques, responsable du service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 3^{ème}, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction en ce qui concerne les droits, pénalités, majoration de 10% prévue à l'article 1730 du CGI, frais de poursuite ou intérêts moratoires, dans la limite de 50 000 € ;
- 2) de signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 3^{ème}, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012


Philippe PARINI



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel MORGAND, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable adjoint du service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 3^{ème}, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction en ce qui concerne les droits, pénalités, majoration de 10% prévue à l'article 1730 du CGI, frais de poursuite ou intérêts moratoires, dans la limite de 50 000 € ;
- 2) de signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 3^{ème}, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

DES FINANCES
Arrêté N° 2012-0146 L8 03/01/2013



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle fiscal Paris Centre et Services spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'administrateur général des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 10.000 euros

aux contrôleurs et contrôleurs principaux des finances publiques exerçant leurs fonctions au service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 3^{ème} dont les noms suivent :

BRIOLAY Thierry, BRULE Catherine, DERVOGNE Benoît, NIQUE Martine, MORIN Hugues, PALACIO Franck, SECRETAIN Isabelle.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 3^{ème}, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'administrateur général des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxe d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2.000 euros

aux agents administratifs et agents administratifs principaux des finances publiques exerçant leurs fonctions au service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 3^{ème} dont les noms suivent :

BEN SISSOU Marc, DUSSOCHAUD Michel, FAGE Nathalie, GRADWOHL Olivier,
LEMAITRE Sébastien, MAGLIOCCO Stephan, MARTY Mireille, MARY Didier, RIGAGNEAU Carole,
RIGAUD Franck, TAN Dara.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 3^{ème}, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012272-0147

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris
le 28 Septembre 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à D. GREZE, C. NICOLAS, N. DAGOLDI, F. GAUTIER, A. PEYRIOT, B. TOMASSINI, F. CATODEAU, L. KULIK, V. LAGARDE, J. LANDRY- ARTAUD



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à Mme Dominique GREZE, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable du service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 4^{ème}, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction en ce qui concerne les droits, pénalités, majoration de 10% prévue à l'article 1730 du CGI, frais de poursuite ou intérêts moratoires, dans la limite de 50 000 € ;
- 2) de signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

Article 2. – En cas d'absence du responsable du SIP Paris 4^{ème}, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions et limites fixées à l'article 1er, à Mme Chantal NICOLAS, inspectrice des finances publiques, exerçant ses fonctions au SIP Paris 4^{ème}.

Article 3. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 4^{ème}, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

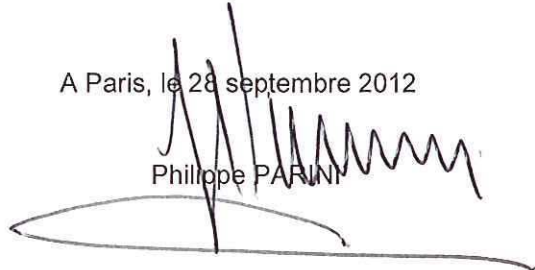
Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à Mme Chantal NICOLAS, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 4^{ème}, à l'effet de prendre au nom de l'administrateur général des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15 000 €.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 4^{ème}, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'administrateur général des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 10.000 euros


aux contrôleurs et contrôleurs principaux des finances publiques exerçant leurs fonctions au service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 4^{ème} dont les noms suivent :

DAGOLDI Nicolas, GAUTIER Fabrice, PEYRIOT Annie, TOMASSINI Béatrice.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 4^{ème}, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'administrateur général des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxe d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2.000 euros

aux agents administratifs et agents administratifs principaux des finances publiques exerçant leurs fonctions au service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 4^{ème} dont les noms suivent :

CATODEAU Françoise, KULIK Laurent, LAGARDE Valérie, LANDRY-ARTAUD Jeanne.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 4^{ème}, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012272-0148

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 28 Septembre 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à H. GABELOTEAU, C. GIULIANI, J. RAMIR, P. AMOD- MOULANT, R. BESSONIES, L. DEBUICHE, A. DE LA BROUSSE, A. FAURE, A. GERARD, J.- F. GIRARD, P. HOAREAU, J. KOUZAILI, D. LAURENT, B. MENASCE, J. PLADYS, E. RAVILLON, P. REHEL, H. ROSSIGNOL, C. SALOMON, J.- C. THEYSE, C. VERNET



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à M. Hervé GABELOTEAU, chef de service comptable des finances publiques, responsable du service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 9^{ème}, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction en ce qui concerne les droits, pénalités, majoration de 10% prévue à l'article 1730 du CGI, frais de poursuite ou intérêts moratoires, dans la limite de 50 000 € ;
- 2) de signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 9^{ème}, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

Arrêté N° 20122710143 DS/01/2013



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à Mme Catherine GIULIANI, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable adjointe du service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 9^{ème}, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction en ce qui concerne les droits, pénalités, majoration de 10% prévue à l'article 1730 du CGI, frais de poursuite ou intérêts moratoires, dans la limite de 50 000 € ;
- 2) de signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 9^{ème}, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

Arrêté N° 2012-0148-LB du 03/01/2013



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à Mme Joëlle RAMIR, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable adjointe du service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 9^{ème}, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction en ce qui concerne les droits, pénalités, majoration de 10% prévue à l'article 1730 du CGI, frais de poursuite ou intérêts moratoires, dans la limite de 50 000 € ;
- 2) de signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 9^{ème}, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle fiscal Paris Centre et Services spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'administrateur général des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 10.000 euros

aux contrôleurs et contrôleurs principaux des finances publiques exerçant leurs fonctions au service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 9^{ème} dont les noms suivent :

AMOD-MOULANT Patrick, BESSONIES Raphaël, DEBUICHE Laurent, DE LA BROUSSE Annie, FAURE Arnaud, GERARD Annie, GIRARD Jean-François, HOARAU Patrice, KOUZAILI Junie, LAURENT Didier, MENASCE Bernard, PLADYS Julien, RAVILLON Elisabeth, REHEL Patricia, ROSSIGNOL Hélène, SALOMON Colette, THEYSE Jean-Claude, VERNET Claudine.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 9^{ème}, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012272-0149

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 28 Septembre 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à T. BORDES, C. CANTAU, F. DETRE, P. DETRE, E. DUTON, G. FOSSAERT, M. GERBAUD, O. GAUNET, L. JASPARD, E. LACAUSSE, H. LAOU, S. LEZIN, C. LONGUEVILLE, C. NICOLAS, P. NOVEL, A. PAWLUS, D. RAMETTE, S. TCHAM, G. COLLIN, F. CONSTANT, E. GAUTIER

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'administrateur général des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxe d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2.000 euros


aux agents administratifs et agents administratifs principaux des Finances publiques exerçant leurs fonctions au Service des Impôts des Particuliers (SIP) du 9^{ème} dont les noms suivent :

BORDES Thierry, CANTAU Christine, DETRE Franck, DETRE Patrick, DUTON Elisabeth, FOSSAERT Guillaume, Mathieu GERBAUD, GAUNET Olivier, JASPARD Laëtitia, LACAUSSADE Eve, LAOU Henri, LEZIN Stella, LONGUEVILLE Claudine, NICOLAS Catherine, NOVEL Patricia, PAWLUS André, RAMETTE Denis.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 9^{ème}, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à Mme Samia TCHAM, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable du service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 10^{ème} Nord, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction en ce qui concerne les droits, pénalités, majoration de 10% prévue à l'article 1730 du CGI, frais de poursuite ou intérêts moratoires, dans la limite de 50 000 € ;
- 2) de signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 10^{ème} Nord, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à M. Gilles COLLIN, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable du service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 10^{ème} Nord, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction en ce qui concerne les droits, pénalités, majoration de 10% prévue à l'article 1730 du CGI, frais de poursuite ou intérêts moratoires, dans la limite de 50 000 € ;
- 2) de signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 10^{ème} Nord, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle fiscal Paris Centre et Services spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'administrateur général des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15.000 euros

aux inspecteurs des finances publiques exerçant leurs fonctions au service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 10^{ème} Nord dont les noms suivent :

CONSTANT Frédéric, GAUTIER Elisabeth.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 10^{ème} Nord, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012272-0150

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris
le 28 Septembre 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à B. CATTE, O. CAPDEGELLE, A. COLLONIERS, S. LE NY, J.- L. MARTIN, S. STARCK, M. CHAVEL, H. GUINARD, C. HEBERT, S. LE NORMAND, N. LEDUC, I. LEGRIS, D. MARCASSIN, P. MONGIN-RAPPART, L. VIGNAIS, S. ZAKINE. B. PEYRAUD, I. CAPIAN, I. MARTINI



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'administrateur général des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 10.000 euros

aux contrôleurs et contrôleurs principaux des finances publiques exerçant leurs fonctions au service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 10^{ème} Nord dont les noms suivent :

CATTE Brigitte, CAPDEGELLE Olivier, COLNONNIERS Aurore, LE NY Sébastien, MARTIN Jean-Luc, STARCK Sandrine.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 10^{ème} Nord, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle fiscal Paris Centre et Services spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

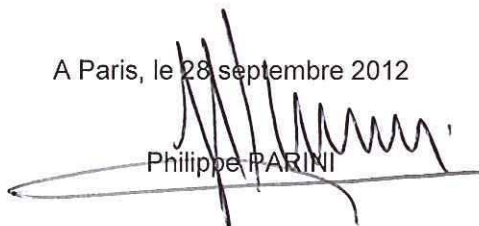
Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'administrateur général des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxe d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2.000 euros

aux agents administratifs et agents administratifs principaux des finances publiques exerçant leurs fonctions au service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 10^{ème} Nord dont les noms suivent :

CHAVEL Mathieu, GUINARD Héloïse, HEBERT Céline, LE NORMAND Serge, LEDUC Nadia, LEGRIS Isabelle, MARCASSIN Dorothee, MONGIN-RAPPART Pascal, VIGNAIS Laurence, ZAKINE Sylvie.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 10^{ème} Nord, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012


Philippe PARINI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :


Article 1er. – Délégation de signature est donnée à Mme Barbara PEYRAUD, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable du service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 10^{ème} Sud, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction en ce qui concerne les droits, pénalités, majoration de 10% prévue à l'article 1730 du CGI, frais de poursuite ou intérêts moratoires, dans la limite de 50 000 € ;
- 2) de signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

Article 2. – En cas d'absence du responsable du SIP Paris 10^{ème} Sud, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions et limites fixées à l'article 1er, à Mme Ines CAPIAN, inspectrice des finances publiques, exerçant ses fonctions au SIP Paris 10^{ème} Sud.

Article 3. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 10^{ème} Sud, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012



Philippe PARINI



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle MARTINI, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable adjointe du service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 10^{ème} Sud, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction en ce qui concerne les droits, pénalités, majoration de 10% prévue à l'article 1730 du CGI, frais de poursuite ou intérêts moratoires, dans la limite de 50 000 € ;
- 2) de signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 10^{ème} Sud, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012272-0151

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris
le 28 Septembre 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à F. SAUGEY, M. SEBBANE, C. TIRABASSI, M. ANELKA, D. BOUZEBRA, L. DESSEIN, D. DETOISIEN- LEGRAND, C. DOUCET, V. FLAGEOLET, C. GALEOTTI, E. GOSSART, A. SOHIER



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'administrateur général des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 10.000 euros

aux contrôleurs et contrôleurs principaux des finances publiques exerçant leurs fonctions au service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 10^{ème} Sud dont les noms suivent :

SAUGEY Frédéric, SEBBANE Marc, TIRABASSI Chantal.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 10^{ème} Sud, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012


Philippe PARINI



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle fiscal Paris Centre et Services spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'administrateur général des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxe d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2.000 euros

aux agents administratifs et agents administratifs principaux des finances publiques exerçant leurs fonctions au service des impôts des particuliers (SIP) de Paris 10^{ème} Sud dont les noms suivent :

ANELKA Myriam, BOUZEBRA Dalila, DESSEIN Laura, DETOISIEN-LEGRAND Delphine, DOUCET Catherine, FLAGEOLET Valérie, GALEOTTI Corinne, GOSSART Emmanuelle, SOHIER Aurélie.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP Paris 10^{ème} Sud, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012272-0152

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 28 Septembre 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M.- H. BROCAS, L. CARDONA, S. GARIN, V. GIRAUDO, F. GORBANA, D. JOYEUX, T. KRAWCZYK, C. LAUNAY, M.- F. PROST, S. ROUEM- IMBAULT, P. STEPHAN, M. BARREAU, C. CHARPENTIER, V. LOMBARD, A. MESSENGER, B. THEISSOT, B. CHEMEL, J.- P. DRU, F. GARRIER



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'Administrateur général des finances publiques :

- des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 100 000 euros,

- toute décision dans la limite de 100 000 euros en ce qui concerne les achats en franchise et les remboursements de crédit de TVA

aux inspecteurs des finances publiques exerçant leurs fonctions à la division de la fiscalité des professionnels dont les noms suivent :

BROCAS Marie-Hélène, CARDONA Laurent, GARIN Sylvie, GIRAUDO Valérie,
GORBANA Françoise, JOYEUX Delphine, KRAWCZYK Thomas, LAUNAY Claire,
PROST Marie-France, ROEUM-IMBAULT Sophon, STEPHAN Pierrick.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Pôle fiscal de Paris Centre et Services Spécialisés, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI


**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

Arrêté N°2012272-0152 - 03/01/2013



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'Administrateur général des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 100 000 euros

aux inspecteurs des finances publiques exerçant leurs fonctions à la division des particuliers dont les noms suivent :

BARREAU Michel, CHARPENTIER Carine, LOMBARD Véronique, MESSAGER Anne, THEISSOT Bernard.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Pôle fiscal de Paris Centre et Services Spécialisés, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris le 28 Septembre 2012


Philippe PARINI



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'administrateur général des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 40.000 euros

aux contrôleurs principaux des finances publiques exerçant leurs fonctions à la division du contentieux et du service centralisateur d'appel déconcentré (SCAD) du pôle fiscal Paris Centre et Services spécialisés dont les noms suivent :

CHEMEL Béatrice, DRU Jean-Pierre, GARRIER Frédéric.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 Septembre 2012

Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012272-0153

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 28 Septembre 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à D. ALBERT, M. BARSIKIAN,- PAGNARD, E. BENTEJAC, D. BERNSTEIN, L. BOYER, A.- M. BREDY, D. COETMEUR, M. DELANNOY, M. DESVAUX, J. GARNAUD, N. GARNIER-BAPTISTE, M. GIGONZAC, G. HALIMI, I. HENRI, N. IMBAULT, C. LE FAOU, E. LEDOUX, M. LESTAGE, T. LOUANGA, C. MARIE, N. MAZET, C. NAUMANN, C. PARES, X. ROSAS, A. SALDUCCI, A. SURENA, R. THAUVIN- D'IMPERIO, L. VINCHON, S. VON GASTROW

Arrête N° 2012272-0153 - 03/01/2013



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'administrateur général des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 100.000 euros

aux inspecteurs des finances publiques exerçant leurs fonctions à la division du contentieux et du service centralisateur d'appel déconcentré (SCAD) du pôle fiscal Paris Centre et Services spécialisés dont les noms suivent :

ALBERT Didier, BARSIKIAN-PAGNARD Michelle, BENTEJAC Evelyne, BERNSTEIN Dominique, BOYER Laurent, BREDY Anne-Marie, COETMEUR Dominique, DELANNOY Martine, DESVAUX Marion, GARNAUD Jacques, GARNIER-BAPTISTE Nadia, GIGONZAC Marie, HALIMI Geneviève, HENRI Isabelle, IMBAULT Nicole, LE FAOU Claude, LEDOUX Emilie, LESTAGE Monique, LOUANGA Thiarra, MARIE Catherine, MAZET Nicole, NAUMANN Christine, PARES Colette, ROSAS Ximena, SALDUCCI Anne, SURENA Adèle, THAUVIN-D'IMPERIO Roselyne, VINCHON Lydie, VON GASTROW Stéphane.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 Septembre 2012

Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012272-0154

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris
le 28 Septembre 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à D. DUENAS, R. FLEURIET-ROUZEAU, J.- L. GONZALEZ, G. KALMA, L. NICOLAS, F. RICHARD



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle fiscal de Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de l'administrateur général des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15.000 euros

aux inspecteurs des finances publiques exerçant leurs fonctions à la fiscalité immobilière élargie (FIE) de Paris Centre, dont les noms suivent :

DUENAS Daniel, FLEURIET-ROUZEAU Rosine, GONZALEZ Jean-Luc, KALMA Gilbert, NICOLAS Line.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la FIE Paris Centre, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012


Philippe PARINI



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01 55 80 85 85
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI , administrateur général des Finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d' Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du Directeur Général en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :


Article 1er. – Délégation de signature est donnée à M. François RICHARD, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la 6^{ème} brigade départementale de vérification (BDV) de Paris Centre, à l'effet de :

prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la 6^{ème} BDV de Paris Centre, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013003-0003

**signé par Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris
le 03 Janvier 2013**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Direction des services administratifs du SGAR
Bureau des affaires générales**

Arrêté du 3 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

ARRÊTÉ
portant délégation de signature à Monsieur Laurent FISCUS,
préfet, secrétaire général pour les affaires régionales
de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Monsieur Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Île-de-France,
- VU le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté ministériel du 5 mars 2008 portant nomination de Madame Jocelyne MONGELLAZ, déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Île-de-France,
- VU l'arrêté ministériel du 17 février 2010 portant nomination de Madame Chantal MAUCHET, inspectrice de l'administration, en tant que chargée de mission auprès du préfet de la région d'Île-de-France, pour exercer les fonctions d'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France,
- VU l'arrêté ministériel du 24 octobre 2011 portant nomination de Monsieur Bao NGUYEN-HUY, ingénieur en chef de l'armement, en tant que délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Île-de-France, à compter du 1^{er} novembre 2011,
- VU l'arrêté ministériel de mutation à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris de Madame Anne-Sophie PERON, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en date du 27 juillet 2011,

.../...

- VU** l'arrêté ministériel d'affectation à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris de Madame Mathilde CARDON, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en date du 30 juillet 2012,
- VU** l'arrêté ministériel du 25 juillet 2012 renouvelant la nomination de Monsieur Philippe ERTLE, magistrat du premier grade, dans les fonctions de chargé de mission, directeur de la plate-forme régionale interministérielle d'appui à la gestion des ressources humaines au secrétariat général pour les affaires régionales d'Île-de-France, pour une durée de trois ans, à compter du 17 septembre 2012,
- VU** l'arrêté ministériel du 27 septembre 2012 renouvelant la nomination de Madame Marie-José CIGAN, directeur de préfecture, dans l'emploi de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de directeur des services administratifs du SGAR d'Île-de-France, à compter du 1^{er} janvier 2013,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2012-045-0001 du 14 février 2012 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,
- VU** la décision d'affectation n°2010-67 du 15 novembre 2010 concernant les agents affectés au secrétariat général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,
- VU** la décision d'affectation de Madame Monique KALLAM en tant que déléguée régionale à la formation pour la région d'Île-de-France, en date du 1^{er} mars 2011,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de l'Etat dans la région d'Île-de-France et du fonctionnement du secrétariat général pour les affaires régionales, à l'exception des ordres de réquisition du comptable.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent FISCUS, la délégation consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par Madame Chantal MAUCHET, inspectrice de l'administration, chargée de mission auprès du préfet de la région d'Île-de-France, exerçant les fonctions d'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent FISCUS et de Madame Chantal MAUCHET, délégation de signature est donnée à Madame Marie-José CIGAN, directrice des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales d'Île-de-France, à l'effet de signer :

- tous documents relevant de la compétence et des attributions de la direction des services administratifs et toutes correspondances courantes ne comportant pas de décision,
- tous actes relevant de l'ordonnateur secondaire au niveau régional.

.../...

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent FISCUS et de Mesdames Chantal MAUCHET et Marie-José CIGAN, la délégation consentie à l'article 3 sera exercée par Madame Stéphanie MARIVAIN, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe à la directrice des services administratifs du SGAR d'Île-de-France.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent FISCUS et de Mesdames Chantal MAUCHET, Marie-José CIGAN et Stéphanie MARIVAIN, délégation de signature est accordée à :

1) Madame Anne-Sophie PERON, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la coordination des politiques publiques, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes budgétaires et comptables des programmes pour lesquels le préfet de la région d'Île-de-France est responsable de budget opérationnel de programme, hors programmes « Administration territoriale » et « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées », ainsi que toutes notes et correspondances administratives courantes, et de viser tout acte de dépense pour lequel un visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France a été prévu dans le cadre des délégations de signature accordées aux chefs des services déconcentrés régionaux.

2) Madame Laetitia FERRO, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau du budget opérationnel de programme régional et de la mutualisation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- toutes notes et correspondances administratives courantes,
- tous actes budgétaires et comptables relatifs à la gestion du budget opérationnel régional du programme « Administration territoriale » et du programme « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées ».

3) Madame Rose-Marie LY VAN TU, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des affaires européennes, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toutes notes et correspondances administratives courantes et les certifications « certifié exact et service fait ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rose-Marie LY VAN TU, la même délégation est accordée à Madame Elisabeth ARGILLIER-MICHEL, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau des affaires européennes.

4) Monsieur Claude ORESTER, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des affaires générales, à l'effet de signer toutes notes et correspondances administratives courantes relevant de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude ORESTER, la même délégation est accordée à Madame Mathilde CARDON, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau des affaires générales.

5) Monsieur Charles AMIOT, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des commissions administratives paritaires régionales, à l'effet de signer toutes notes et correspondances administratives courantes relevant de ses attributions.

.../...

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent FISCUS et de Madame Chantal MAUCHET, délégation de signature est donnée à Madame Monique KALLAM, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, à l'effet de signer toutes notes et correspondances administratives courantes ainsi que tous actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de la délégation régionale à la formation, y compris les bons de commande dont le montant n'excède pas 2000 € et les certifications « certifié exact et service fait ».

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent FISCUS et de Mesdames Chantal MAUCHET et Monique KALLAM, délégation de signature est accordée à Monsieur François FIEMS, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer, de classe supérieure, adjoint à la déléguée régionale à la formation pour la région d'Île-de-France, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions:

- les convocations des stagiaires aux formations organisées,
- les bons de commande relatifs à l'hébergement des formateurs ou des stagiaires, dont le montant n'excède pas 2000 €.
- les certifications « certifié exact et service fait ».

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent FISCUS et de Madame Chantal MAUCHET, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe ERTLE, directeur de la plateforme régionale interministérielle d'appui à la gestion des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions, notes et correspondances administratives courantes ainsi que tous actes de gestion courante et pièces comptables relevant de la compétence et des attributions de la plateforme régionale interministérielle d'appui à la gestion des ressources humaines, y compris les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000 € et les certifications « certifié exact et service fait ».

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent FISCUS et de Madame Chantal MAUCHET, délégation de signature est donnée à Madame Jocelyne MONGELLAZ, déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Île-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- toutes notes et correspondances administratives courantes ;
- les pièces relatives à la préparation de l'engagement juridique et à la certification des dépenses de fonctionnement et d'intervention de l'Etat imputées sur les crédits de l'unité opérationnelle régionale du BOP «égalité entre les femmes et les hommes» ;
- les attestations et certifications portant sur la participation financière de la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité aux actions cofinancées par le Fonds social européen.

.../...

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent FISCUS et de Madame Chantal MAUCHET, délégation de signature est donnée à Monsieur Bao NGUYEN-HUY, délégué régional à la recherche et à la technologie d'Île-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions dans le cadre du programme « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (n° 172) ;
- les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre de ce programme, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours ;

à l'exception des ordres de réquisition du comptable public, des décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré et des conventions avec les collectivités locales et leurs établissements publics.

Article 11

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le - 3 JAN. 2013

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris



Jean DAUBIGNY